

SNUDI-Force Ouvrière des Bouches du Rhône

Le syndicat des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et personnels contractuels des écoles publiques

tél. : 04 91 00 34 22 - 06 20 76 11 87 fax : 04 91 33 55 62

mail : contact@snudifo13.org site : www.snudifo13.org

Marseille, le 22 mai 2008

22 mai : des milliers en grève et dans la rue, salariés du public et du privé, à Marseille comme dans toute la France !

Avec une exigence, une revendication majeure exprimée haut et fort dans le cortège FO-CFTC-CGC de Marseille :

Non aux 41 annuités ! 40 ans c'est déjà trop ! Retour aux 37,5 ans de cotisation !

Le gouvernement prétend remettre en cause l'ensemble de nos acquis, y compris le droit de grève. Retraites, salaires, protection sociale, services publics et statut, tout est lié !

Pour les enseignants du premier degré, ce sont notamment les fermetures de postes, l'absence des créations nécessaires, la remise en cause de nos obligations de service et du statut qui traduisent cette politique. Le décret Darcos, fondé sur le protocole « ministère – CFDT – UNSA » prévoit 60 heures de soutien aux élèves et 48 heures de formation – animation – conseils d'écoles soit **108 heures annualisées**.

C'est un véritable cheval de Troie dans l'éclatement de nos obligations de service, de notre statut.

En « échange » du « samedi », nous pourrions faire des journées de plus de 6 heures auprès des élèves, travailler des mercredis, des samedis, entre midi et deux, le soir, pendant les congés...

Allons-nous avoir moins de travail ? Non ! Pourrions-nous nous opposer à la « réunionniste » ? Non ! Pourrions-nous concilier vie familiale et professionnelle ? Non !

Une seule réponse : abandon, abrogation du décret Darcos !

Si le ministre a signé le 15 mai le décret fixant 24 heures d'enseignement hebdomadaires pour les élèves et la suppression de la classe le samedi matin, aucun décret réorganisant le service des enseignants, ni aucune circulaire précisant « la répartition des 60 heures attribuées à des actions directes en dehors du temps de classe auprès des élèves » ne sont parus. Aucune contrainte n'a donc à être exercée auprès des enseignants pour la participation à des réunions anticipant cette mise en œuvre !

Rien n'est joué !

La grève nationale jusqu'à satisfaction des revendications est nécessaire pour créer le rapport de force et faire reculer le gouvernement.

Le 28 mai :

De nombreuses délégations souvent unitaires de divers départements (région parisienne, Landes, Haute-Loire, Maine et Loire, Loire Atlantique, ...), issues d'assemblées générales de grévistes, se rendront au ministère (elles seront reçues avec le SNUDI-FO) pour déposer leurs cahiers de revendications et dire :

- Retrait du décret Darcos

- Non aux 108 heures annualisées, à la déréglementation des obligations de service et à la destruction du statut

- Non aux suppressions de postes, création des postes statutaires nécessaires (dont les postes de remplaçants et les postes de RASED pour l'aide aux élèves en difficulté pendant le temps de classe).

Le SNUDI FO 13 (avec sa fédération FNEC FP FO 13) **invite les collègues à se réunir dans les écoles, à rédiger leurs motions revendicatives** (voir proposition jointe), **contribuant ainsi au rassemblement du 28 mai où ces motions seront portées au ministère.**

Inscrivons-nous dans cette première étape de centralisation des revendications !

Il faudra bien que le ministre nous entende !

Motions à transmettre : Courrier : SNUDI FO , 13 rue de l'académie, 13001, Marseille

Fax : 04 91 33 55 62 mail : contact@snudifo13.org